

Commun

La dénomination commune internationale (DCI), attribuée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), permet de nommer une substance pharmaceutique de la même façon, partout dans le monde. Les DCI renseignent aussi, le plus souvent, sur l'activité pharmacologique ou le mode d'action d'une substance, sur son groupe thérapeutique, et sa structure chimique. La DCI comporte un segment-clé, formé de quelques syllabes, identifiant un groupe pharmacologique ou une parenté chimique. Ce segment-clé est surtout placé en fin de DCI, parfois au début ou au milieu, et il est généralement commun à toutes les substances d'un même groupe.

Depuis plus de 30 ans, Prescrire présente chaque mois un exemple de segment-clé, en mettant en exergue les caractéristiques communes au groupe de substances qu'il représente. Ce mois-ci, le segment-clé -rénone (lire p. 585), qui caractérise les dérivés de la spironolactone, présenté à l'occasion de l'analyse de l'évaluation de la spécialité pharmaceutique Slinda°, à base de drospirénone, un progestatif autorisé dans la contraception (lire p. 583).

La spécialité Slinda° est nouvelle sur le marché. Ce nom commercial n'est pas informatif. Il ne renseigne pas sur le fait que ce médicament contient de la drospirénone, une substance connue qui est un dérivé de la spironolactone, un diurétique hyperkaliémiant, et qui a des effets antiandrogènes. Ce nom ne dit rien des hyperkaliémies qui sont donc à prévoir avec ce médicament, ni des troubles du rythme cardiaque graves liés à l'effet antiandrogène.

Faire de la DCI un langage commun aide à faire des rapprochements avec ce qui est connu, en démasquant les fausses nouveautés. Cela permet d'échapper aux pièges des noms commerciaux de fantaisie choisis pour vendre et non pour aider à prévoir certains risques des médicaments.



Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information limitée à des données publiées, administratives, ou de conditionnement.



Information minimale, ou limitée ou presque à des éléments administratifs et de conditionnement.



Rétention d'information.

COTATIONS PRESCRIRE - Nouvelles substances, indications, posologies, formes, etc.

Notre appréciation globale, symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme, porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le patient, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : balance bénéfices-risques du médicament par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO

Appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT

Apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE

L'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE

Intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU

Il s'agit d'une nouvelle substance sans plus d'intérêt clinique démontré que les autres substances du même groupe, et parfois d'un me-too, voire d'une quasi-copie.



PAS D'ACCORD

Médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER

Nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.